

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 06 2020

L'an deux mil vingt, le douze juin, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé à huis clos à la salle des fêtes de Triaucourt, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent LOMBART, Maire.

Etaient présents : V. Lombart, M.C George, M-C Michel, J. Pinet, M. Ganassali, G. Pirot, Y. Gallois, E. Schaeffer, C. Charton, M. Lionnet, R. Colin, G. Cordier, S. Gauthier, N. Bertin.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, E. Schaeffer, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Lecture et remise au Conseil Municipal de la charte de l'élu.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission du Conseil de Monsieur DENIS Jean-Marie.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Délibération N°08

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat,

De confier au Maire les délégations suivantes :

1. Droit de préempter selon le Code de l'Urbanisme (dans la limite de 200 000 € maximum, zones AU et U du P.L.U ;
2. Prendre toutes décisions dans le cadre de la préparation, la passation et l'exécution de marchés (travaux et fournitures) dans la limite de 10 000 € maximum ;
3. Conclure et réviser le louage de choses, si la durée est inférieure à 12 ans ;
4. Passer des contrats d'assurance et encaisser des indemnités ;
5. Délivrer et reprendre des concessions du cimetière ;
6. Accepter des dons et legs, non grevés de conditions ou de charges ;
7. Renouveler les adhésions de la commune aux associations dont elle est membre ;
8. Décider la vente de gré à gré de biens mobiliers de la commune jusqu'à 4600 €.

Rappelle que les décisions prises par le Maire dans cette matière sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Indemnités du Maire

Délibération N°09

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire explique que le Maire perçoit de plein droit l'indemnité maximum correspondant à la strate de sa commune.

Suivant la strate démographique de la commune, Monsieur le Maire perçoit 40,3 % de l'indice 1027 (IB 1027 – IM 830), étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et avec effet immédiat que l'indemnité allouée au Maire pour l'exercice effectif de ses fonctions soit de 40,3 % de l'indice 1027 avec date d'effet au 24 mai 2020.

Indemnités des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints

Délibération N°10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 1 voix contre, 2 abstentions et 11 voix pour et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire :

L'indemnité allouée est de 10,7% de l'indice 1027 (IB 1027 – IM 830) avec date d'effet au 24 mai 2020.

Indemnités du Maire délégué de Senard

Délibération N°11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire délégué de Senard, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 2 abstentions et 12 voix pour et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire délégué de Senard :

L'indemnité allouée est de 10,7% de l'indice 1027 (IB 1027 – IM 830) avec date d'effet au 24 mai 2020.

Délégués auprès des Commissions Communales

Délibération N°12

A la suite de l'élection du Maire et des adjoints, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'élection des délégués auprès des différentes Commissions Communales.

Il précise que de droit, le Maire fait partie de toutes les Commissions Communales.

Après être passé au vote, le Conseil Municipal à l'unanimité nomme :

Commission Finances – Activités et services professionnels

- Mme GEORGE Marie-Cécile
- M. GALLOIS Yves
- Mme MICHEL Marie-Claude
- M. PINET Julien
- M. SCHAEFFER Enrico
- M. BERTIN Nicolas
- Mme. CORDIER Géraldine
- M. GANASSALI Mario

Commission Patrimoine Communal

- Mme GEORGE Marie-Cécile
- Mme MICHEL Marie-Claude
- M. PINET Julien
- Mme CHARTON Christelle
- M. GANASSALI Mario

Commission Travaux

- M. GALLOIS Yves
- M. PINET Julien
- M. PIROT Gérard
- M. CHARTON Christelle
- M. GANASSALI Mario

Commission Environnement

- M. PINET Julien
- M. BERTIN Nicolas
- M. GANASSALI Mario
- Mme LIONNET Marie

Commission Urbanisme

- Mme GEORGE Marie-Cécile
- M. GALLOIS Yves
- Mme MICHEL Marie-Claude
- Mme GAUTHIER Sandrine
- M. PIROT Gérard
- M. BERTIN Nicolas
- Mme COLIN Régine

Commission Fleurissement-Embellissement

- Mme MICHEL Marie-Claude
- M. SCHAEFFER Enrico
- Mme COLIN Régine
- Mme LIONNET Marie

Commission Vie Locale – Animations – Communication

- Mme. GEORGE Marie-Cécile
- Mme MICHEL Marie-Claude
- Mme. GAUTHIER Sandrine
- M. SCHAEFFER Enrico
- Mme COLIN Régine
- Mme. CORDIER Géraldine
- Mme LIONNET Marie

Délégués auprès du C.C.A.S de Seuil d'Argonne

Délibération N°13

A la suite de l'élection du Maire et des adjoints, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal et des membres extérieurs auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Seuil d'Argonne.

Le Maire préside de droit le C.C.A.S.

Après être passé au vote, le Conseil Municipal à l'unanimité nomme :

Délégués du Conseil Municipal

- Mme LIONNET Marie
- M. GALLOIS Yves
- Mme GAUTHIER Sandrine
- Mme CORDIER Géraldine

Commission de révision de la liste électorale

Délibération N°14

Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'élection de délégués pour la commission communale de révision de la liste électorale. Ces délégués aideront à l'établissement annuel de la liste électorale auprès des délégués déjà nommés par le Tribunal de Grande Instance et de l'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer délégués de la commission communale de révision de la liste électorale :

- Mme GAUTHIER Sandrine
- Mme MICHEL Marie-Claude
- Mme COLIN Régine
- M. SCHAEFFER Enrico
- M. GALLOIS Yves

Commission Marchés Publics

Délibération N°15

A la suite de l'élection du Maire et des adjoints, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'élection des délégués titulaires et de leurs suppléants auprès de la commission d'appel d'offres.

Après être passé au vote, le Conseil Municipal à l'unanimité nomme :

TITULAIRES

- Mme CHARTON Christelle
- Mme MICHEL Marie-Claude
- Mme GEORGE Marie-Cécile

SUPPLEANTS

- M. BERTIN Nicolas
- M. PIROT Gérard
- M. GALLOIS Yves

Correspondant Défense

Délibération N°16

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer un correspondant Défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité,
Correspondant Défense

- M. LOMBART Vincent

Délégués auprès du Syndicat Mixte Germain Guérard

Délibération N°17

A la suite de l'élection du Maire et des adjoints, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et de leurs suppléants auprès du Syndicat Mixte Germain Guérard.

Après être passé au vote, le Conseil Municipal à l'unanimité nomme

TITULAIRES

- M. PINET Julien
- Mme CORDIER Géraldine
- M. SCHAEFFER Enrico

SUPPLEANTS

- M. BERTIN Nicolas

- M. LIONNET Marie
- M. MICHEL Marie-Claude

Délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région de Meuse Argonne Voie Sacrée

Délibération N°18

A la suite de l'élection du Maire et des adjoints, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et de leurs suppléants auprès du Syndicat d'électrification.

Après être passé au vote, le Conseil Municipal à l'unanimité nomme :

TITULAIRES

- M. PINET Julien
- M. PIROT Gérard

SUPPLEANTS

- M. BERTIN Nicolas
- M. CHARTON Christelle

Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Délibération N°19

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de présenter à l'administration fiscale une liste de douze commissaires titulaires et une liste de douze commissaires suppléants, en équitable répartition pour représenter chaque taxe (taxe d'habitation, taxes foncières bâtie et non bâtie, taxe professionnelle), dont au moins un propriétaire forestier et un propriétaire domicilié en dehors de la commune.

Au sein de ces listes proposées, seront choisis par l'administration fiscale seulement six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer :

	TITULAIRES		Adresses
1	PIERRE Gérard	Extérieur	10, Rue Juifs – 55250 Foucaucourt-sur-Thabas
2	MICHEL Serge		34, Rue Capitaine Fenaux – 55250 Seuil d'Argonne
3	GEORGE Marie-Cécile		24 Bis, Rue Auguste Lemaire – 55250 Seuil d'Argonne
4	DETANTE Michel	Bois	19, Rue Pont Etrier – 55250 Seuil d'Argonne
5	GALLOIS Yves		8, Rue de l'Eglise – 55250 Senard
6	COLIN Régine		15, Rue Pont Etrier – 55250 Seuil d'Argonne
7	LANFROY Roger		4, Rue de la Tour – 51330 Somme Yèvre
8	CORDIER Géraldine		3, Rue de la Calaise – 55250 Seuil d'Argonne
9	JEANNIN Denis		44, Rue Jeanne George – 55250 Seuil d'Argonne
10	ZAMBAUX Jean-Marie		Aubercy – 55250 Seuil d'Argonne
11	TOLLARD Philippe		5, Rue Pont Etrier – 55250 Seuil d'Argonne
12	BERTIN Nicolas		5, Route de Bar - 55250 Fleury-sur-Aire
	SUPPLEANTS		
1	CARDOT James		Rue du Clos Gérard – 55250 Seuil d'Argonne
2	PROT Alain		Rue Commandant Laflotte – 55250 Seuil d'Argonne
3	JOLLY Francis		26, Rue de Lorraine – 55250 Senard

4	COLIN Michel	Bois	16, Rue Auguste Lemaire – 55250 Seuil d’Argonne
5	BONNEFILLE Bernadette	Extérieur	51800 Eclaires
6	PIROT Gérard		33, Rue Capitaine Fenaux – 55250 Seuil d’Argonne
7	KISTER Pascal		Ferme du Vieux Moulin – 55250 Seuil d’Argonne
8	BOUZON Dominique		41, Rue Capitaine Fenaux – 55250 Seuil d’Argonne
9	GAUTHIER Sandrine		28, Rue Commandant Laflotte – 55250 Seuil d’Argonne
10	GANASSALI Mario		3, Place Raymond Poincaré- 55250 Seuil d’Argonne
11	PINET Julien		13, Rue de la Calaise – 55250 Seuil d’Argonne
12	GERMONT Maurice		4, Rue Auguste Lemaire – 55250 Seuil d’Argonne

Questions diverses

Budget participatif

Dans le cadre de l’opération de « Budget Participatif » lancée par le Conseil Départemental de la Meuse, Madame GAUTHIER Sandrine expose au Conseil Municipal, le projet de création d’une aire de jeux sur une emprise communale. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et si ce projet est retenu, il accepte que la Commune soit maître d’ouvrage, qu’elle mette à disposition un terrain communal et qu’elle participe au financement de cette aire.

Madame GEORGE Marie-Cécile ajoute qu’en tout, quatre projets ont été déposés par des citoyens de Seuil d’Argonne, à savoir, la sécurisation routière aux abords de l’école avec l’installation de figurines - totems, l’achat d’un avion école par l’association Les Coucous et l’aménagement d’un circuit pédestre.

Drapeau du Centre de Secours

Le Centre de secours de Seuil d’Argonne souhaite changer son drapeau. Au vu du devis fourni, le montant de ce remplacement s’élève à 1240 euros H.T soit 1488 euros T.T.C.

A cet effet, le Centre de Secours sollicite les différentes communes qui lui sont rattachées, afin qu’elles participent éventuellement au financement de cet achat. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et le montant sera déterminé ultérieurement.

Site internet

Lors du précédent mandat, Madame BOUTILLIER Florence s’est chargée de la création et de l’alimentation du site internet de la commune.

A présent, il convient de lui trouver un successeur. Madame CORDIER Géraldine se propose de prendre le relais avec le concours de Madame MICHEL Marie-Claude.

Nettoyage de l’église de Triaucourt

Le nettoyage annuel de l’église est programmé le 27 juin de 10 h 00 à 12 h 00.

Masques

Suite à la réception partielle de la commande de masques lavables, il a été décidé de distribuer ces masques aux personnes de + de 65 ans et/ou vulnérables qui en feront la demande. Un tract récapitulatif ces informations sera distribué.

Fin de la séance.

Mr LOMBART Vincent	Mme GEORGE Marie- Cécile	Mme MICHEL Marie- Claude	Mr PINET Julien
Mr GANASSALI Mario	Mr GALLOIS Yves	Mme CORDIER Géraldine	Mme LIONNET Marie
Mr BERTIN Nicolas	Mme COLIN Régine	Mme GAUTHIER Sandrine	Mr PIROT Gérard
Mme CHARTON Christelle	Mr SCHAEFFER Enrico		